



Commune du BOULOU

**Avenue Léon Jean Grégory
66162 – LE BOULOU Cédex**

☎ : 04.68.87.51.00

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Gestion et exploitation

de la structure Multi-accueil « La Pinède »

AVIS D'ATTRIBUTION

1 - Objet de la délégation :

Gestion déléguée d'une structure Multi-Accueil faisant suite à une déclaration d'infirmité.

Durée de la délégation : 4 ans.

La convention prendra effet le : 1^{er} janvier 2015.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Crèche « La Pinède » – Rue Ronsard – LE BOULOU

Code NUTS : FR815

Informations sur le montant prévisionnel total de la convention : 555 476 euros.

Classification CPV : 85300000

2 – Procédure :

Critères d'attribution :

1. La qualité de l'offre du point de vue du projet pédagogique proposé,
2. L'expérience et la compétence professionnelles du candidat liées à l'activité d'accueil de la petite enfance,
3. Analyse détaillée du personnel en place et du personnel nécessaire.
4. Proposition financière : notamment sur la participation financière de la Commune librement proposée par les candidats.

3 – Attribution de délégation de service public

Date et signature de la convention par l'autorité délégante : 17 décembre 2014.

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise :

Crèches de France
31 Boulevard de la Tour Maubourg
75007 Paris

4 – Renseignements complémentaires

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 – Montpellier
☎ : 04-67-54-81-00

5 – Consultation de la convention

La convention peut être consultée les mardi et jeudi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 à :

Hôtel de Ville
Avenue Léon Jean Grégory
66160 – LE BOULOU

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Mme Nicole PHILIPPE, D.G.S
nicolephilippe@mairie-leboulou.fr
☎ : 04-68-87-51-00

ou

Mme Martine DEWEZ, Service des Marchés Public
martinedewez@mairie-leboulou.fr
☎ : 04-68-83-14-91